

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 25 septembre 2007 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Alain Portelance et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Mmes Julie Brunelle, secr. gén. adj. et Lyson Dompierre, coord. serv. org. scol., MM. Dominique Robert, dir. serv. org. scol., Gilles Banville, dir. adj. serv. org. scol., Jean Bourassa et François Laforest, analystes serv. org. scol.

Mme Rita-Thérèse Poisson a prévenu de son retard.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-070925-2741

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 28 août 2007.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Josée Pelletier, parent à l'école Prés fleuris, émet des commentaires quant à la distance en deçà de laquelle un enfant n'a pas droit au transport et soulève des questionnements quant à la sécurité des élèves et plus particulièrement celle de sa fille.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-070925-2742

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1 Calendriers scolaires 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 en formation générale des jeunes – adoption pour consultation;
 - 5.2 Calendriers scolaires 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 en formation générale adulte et professionnelle – adoption pour consultation;
 - 5.3 Les projets spéciaux dans les écoles primaires et secondaires : information;
 - 5.4 Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 – adoption pour consultation;
6. Mandats à la direction générale :
 - 6.1 Continuité des opérations en période électorale;
 - 6.2 Signature des effets bancaires;
7. Ordre de la reconnaissance scolaire : lauréat 2006-2007;
8. Modifications à la composition des conseils d'établissement des écoles et des centres à compter de l'année scolaire 2007-2008 :
 - 8.1 école Cœur à cœur, l'Alternative;
9. Rapport du comité d'éthique et de déontologie des commissaires 2006-2007;
10. Représentation de la CSSMI à des organismes :
 - 10.1 Conseil d'administration du collège Lionel-Groulx;
11. Demandes des commissaires :
 - 11.1 Demande au MEQ : baisse du ratio enseignant/élèves; (Mme Roy)
 - 11.2 Mine de niobium à Oka; (Mme Bastien)
- 12.1 Compte rendu de la commission d'étude éducative du 5 juin 2007;
- 13.3.1 Point de clarification; (Mme Lessard)
- 13.4.1 Projet d'un nouveau concept du rapport annuel 2006-2007;
- 14.1 Motion de félicitations; (Mme Lefrançois)
- 14.2 Élections scolaires; (Mme Deschamps)

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

M. Benoît Gagnon occupe son siège à 19 h 50.

CALENDRIERS SCOLAIRES 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES - CONSULTATION Résolution n° CC-070925-2743

ATTENDU que l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que les articles 193 et 244 de cette même loi stipulent que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de la formation générale des jeunes et de la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

D'ADOPTER aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet des calendriers scolaires 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 - secteur jeunes;

DE FIXER l'échéancier pour le retour des avis au 23 novembre 2007;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 473.

Adopté

CALENDRIERS SCOLAIRES 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 EN FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE - CONSULTATION

Résolution n° CC-070925-2744

ATTENDU que l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de la formation générale adulte et professionnelle, ainsi que des directions de centre dont relèvent ces activités;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de calendriers scolaires 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 pour la formation générale adulte et professionnelle;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 23 novembre 2007;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 474.

Adopté

Mme Rita-Thérèse Poisson occupe son siège à 20 h 35.

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 - CONSULTATION

Résolution n° CC-070925-2745

ATTENDU que la Commission scolaire doit revoir annuellement son cadre d'organisation scolaire;

ATTENDU que des modifications doivent être envisagées pour l'année 2008-2009, en fonction des variations de la clientèle étudiante;

ATTENDU les articles pertinents de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que le projet a été étudié par la commission d'étude éducative qui en recommande son adoption aux fins de consultation;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique le 20 novembre 2007;

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la formation générale des jeunes, des municipalités du territoire, des syndicats et toute personne intéressée à émettre un avis;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER pour consultation le projet de cadre d'organisation scolaire pour l'année 2008-2009, incluant la démarche de consultation;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 23 novembre 2007 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 11 décembre 2007, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 475.

Adopté

CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS DURANT LA PÉRIODE ÉLECTORALE

Résolution n° CC-070925-2746

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les élections scolaires, des élections se tiendront le 4 novembre 2007;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 160.1 de cette même loi, le conseil des commissaires ou le comité exécutif ne peut siéger après le 30 septembre 2007 que « s'il survient un cas de force majeure nécessitant son intervention ou pour satisfaire à une obligation prescrite par la loi. »;

ATTENDU que le mandat des commissaires actuels se termine le 9 novembre 2007, soit à la date de proclamation de l'élection;

ATTENDU que l'assermentation des nouveaux commissaires qui seront élus le 4 novembre 2007 se fera à la première séance du conseil des commissaires, soit le 13 novembre 2007, et que c'est à cette occasion que seront comblés les postes de président, vice-président et membres du comité exécutif;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

D'AUTORISER la direction générale à prendre les mesures permettant d'assurer la continuité des opérations durant la période électorale et à cette fin, notamment, mais non limitativement, d'émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux politiques en vigueur et suivant les disponibilités budgétaires;

DE DEMANDER à la direction générale de faire rapport au conseil des commissaires, à sa première séance, pour que lesdites décisions soient entérinées.

Adopté

SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES DURANT LA PÉRIODE ÉLECTORALE

Résolution n° CC-070925-2747

ATTENDU la résolution n° CC-070424-2673 adoptée par le conseil des commissaires, concernant les personnes autorisées à signer les chèques, traites, billets à ordre, lettres de change, mandats ou ordres de paiement;

ATTENDU l'acceptation par la Commission scolaire de l'offre de service institutionnelle présentée par la Caisse centrale Desjardins, Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville et Caisse populaire Desjardins Saint-Eustache/Deux-Montagnes, couvrant la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011;

ATTENDU les élections scolaires le 4 novembre 2007;

ATTENDU que la présidente de la commission scolaire demeure en poste jusqu'à la proclamation d'élection, qui devrait avoir lieu le 9 novembre 2007;

ATTENDU la nécessité d'identifier des signataires des effets bancaires entre le 9 novembre 2007 et la tenue de la première séance du conseil des commissaires, soit le 13 novembre 2007;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

QUE tous les chèques, traites, billets à ordre, lettres de change, mandats ou ordres de paiements soient signés par deux personnes, à savoir :

- Le directeur général;
- Le directeur du Service des ressources financières;
- La directrice adjointe du Service des ressources financières;

QUE pour la période qui s'étend du 9 novembre 2007 à la date de la tenue de la première séance du nouveau conseil des commissaires, deux des personnes ci-dessus puissent signer lesdits chèques, traites, billets ou autres effets bancaires.

Adopté

ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE 2006-2007

Résolution n° CC-070925-2748

ATTENDU la réédition annuelle de l'Ordre de la reconnaissance scolaire Laval-Laurentides;

ATTENDU la résolution n° CC-000927-805 relative à la valorisation du personnel et au mandat du comité sur l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU la recommandation unanime du comité;

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE DÉSIGNER M. Claude Berthiaume, comme lauréat de l'Ordre de la reconnaissance scolaire 2006-2007 à l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides.

Adopté

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – CŒUR À CŒUR, L'ALTERNATIVE

Résolution n° CC-070925-2749

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

ATTENDU la composition actuelle du conseil d'établissement de huit membres, telle qu'établie par le conseil des commissaires (SIP-13);

ATTENDU l'historique de mobilisation des partenaires de la communauté éducative de cette école en regard du développement pédagogique et de la grande participation des parents à la vie éducative de cette école;

ATTENDU le résultat de la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ÉTABLIR comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école Cœur à cœur, l'Alternative à compter du 26 septembre 2007 :

- Douze membres, dont six parents, quatre enseignants, un membre du personnel professionnel et un membre du personnel de soutien.

Adopté

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE 2006-2007

Conformément au règlement sur le code d'éthique applicable aux commissaires, le comité d'éthique dépose son rapport sur l'année 2006-2007. Ce document est versé au répertoire des présentes sous la cote 476.

REPRÉSENTATION DE LA CSSMI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE LIONEL-GROULX

Résolution n° CC-070925-2750

ATTENDU que le mandat du représentant de la CSSMI au conseil d'administration du Collège Lionel-Groulx arrive à échéance;

ATTENDU que le plan d'action de la CSSMI met l'accent sur un objectif important, qui est d'assurer un passage harmonieux entre les divers ordres d'enseignement, dont celui du secondaire vers le collégial;

ATTENDU que le milieu collégial est un partenaire privilégié pour la réalisation de cet objectif et que cette collaboration est souhaitée de part et d'autre;

ATTENDU que cette collaboration doit se poursuivre et s'accroître pour assurer le développement de nouveaux programmes harmonisés et que la fusion de nos expertises, pour proposer des offres de service en continuité et diversifiées, permettra de fidéliser la clientèle et d'augmenter la persévérance scolaire;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE RECOMMANDER la candidature de M. Benoît Gagnon, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour le poste de représentant de la CSSMI au conseil d'administration du Collège Lionel-Groulx.

Adopté

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-070925-2751

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE la séance pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 30.

Mme Rita-Thérèse Poisson quitte son siège à 21 h 30.

M. Alain Portelance occupe son siège à 21 h 50.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-070925-2752

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 55.

DEMANDE AU MELS – BAISSÉ DU RATIO ENSEIGNANT/ÉLÈVES

Proposition

ATTENDU la planification stratégique de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles qui vise à encourager la réussite scolaire de ses élèves;

ATTENDU que pour aider les élèves, il faut leur fournir un soutien afin que l'école soit plus qu'un lieu où on donne un enseignement;

ATTENDU la volonté de favoriser la réussite, les écoles peuvent développer ou renforcer les partenariats école-communauté : municipalités, groupes bénévoles et organismes communautaires;

ATTENDU que plusieurs experts ont démontré qu'il existe bel et bien un lien entre la taille de la classe et les chances de réussite à l'école;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles à diminuer de manière sensible le ratio enseignant/élèves, et d'en assurer le financement nécessaire, afin d'améliorer la qualité individuelle d'enseignement et ainsi favoriser la réussite scolaire de ses élèves.

Mme Johanne Roy retire son projet de résolution et les commissaires suggèrent unanimement que ce point soit présenté à la commission d'étude éducative pour une analyse approfondie. Un suivi sera éventuellement effectué à une séance du conseil des commissaires.

MINE DE NIOBIUM À OKA

Résolution n° CC-070925-2753

ATTENDU les inquiétudes des parents et de la commission scolaire, suscitées par le projet d'exploitation d'une mine de niobium au printemps 2002 à Oka;

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles s'est adressée aux différentes instances concernées, les invitant à doubler de prudence dans l'étude de ce dossier, étant donné la présence d'une école secondaire à proximité du lieu d'exploitation prévu (rés. n° CC-020508-1295);

ATTENDU qu'un comité de citoyens de la municipalité d'Oka réclame depuis plusieurs années que toute étude sur ce projet soit indépendante et probante;

ATTENDU qu'à ce jour les études du BAPE et leurs conclusions ont amené les autorités gouvernementales à ne pas autoriser l'exploitation de ce site;

ATTENDU que ce projet, aux impacts incertains, plane toujours dans l'environnement d'une école de plus de mille élèves;

ATTENDU qu'à sa séance du 6 août 2007, la municipalité d'Oka a offert sa collaboration au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour trouver une solution permettant la décontamination et la réhabilitation du site de la St. Lawrence Colomium, advenant le cas où Niocan inc. n'obtiendrait pas l'autorisation d'exploiter le site minier;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'APPUYER la municipalité d'Oka dans sa démarche auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour clore ce dossier;

D'ADRESSER copie de la présente résolution à Mme Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Michèle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi qu'à MM. François Desrochers, député de Mirabel, Yvan Patry, maire de la municipalité d'Oka et André Chaput, porte-parole du Comité des citoyens d'Oka.

Adopté

FÉLICITATIONS

Résolution n° CC-070925-2754

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADRESSER des félicitations à M. François Paquet, président du comité de parents de la CSSMI, qui a été élu 1^{er} vice-président de la Fédération des comités de parents du Québec.

Adopté

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-070925-2755

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE PROLONGER la séance après 23 h.

Adopté

Il est 23 h.

M. Benoît Gagnon quitte son siège à 23 h 20.

HUIS CLOS

Résolution n° CC-070925-2756

Il est proposé par Mme Thérèse Lessard

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 23 h 30.

M. Alain St-Jean quitte son siège à 23 h 40.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-070925-2757

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 23 h 45.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-070925-2758

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 23 h 55.

Paule Fortier, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général